



Musée d'archéologie de Roussillon

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur
le Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie**

Présenté au

Conseil du patrimoine culturel du Québec

Par

Musée d'archéologie de Roussillon

MRC de Roussillon

La Prairie

Le 30 avril 2015

Sous la direction de :

Julie Poulin

Directrice du Service de développement culturel

MRC de Roussillon

Rédaction par :

Frédéric Hottin

Archéologue et responsable des collections

Musée d'archéologie de Roussillon

Avec la collaboration de :

Julien Bouchard

Responsable des programmes et du développement des clientèles

Musée d'archéologie de Roussillon

TABLE DES MATIÈRES :

1. Introduction	4
2. Présentation de l'organisme	4
3. Intérêt et préoccupations	5
4. Recommandations	6
5. Conclusion	11
Bibliographie	12

1. Introduction

Ce mémoire est déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie. Le Musée d'archéologie de Roussillon, un organisme relevant de la MRC de Roussillon, souhaite faire part de ses préoccupations et de ses recommandations à la Commission du patrimoine culturel du Québec au regard du document présenté dans le cadre de cette consultation publique.

2. Présentation de l'organisme

Le Musée d'archéologie de Roussillon a été inauguré en septembre 2013 et relève directement de la MRC de Roussillon¹. Situé dans l'arrondissement historique du Vieux La Prairie, au 214 rue St-Ignace, le Musée comprend une salle d'exposition permanente, une salle d'exposition temporaire ainsi qu'une réserve archéologique. La mission du Musée s'articule autour de trois axes d'intervention : la conservation, la mise en valeur et l'éducation.

L'exposition permanente du Musée, nommée *Carrefour Archéo*, présente de manière chronologique le passé humain de la région de Roussillon. Près de 400 artefacts provenant de sites archéologiques de la MRC servent à présenter au public le riche patrimoine archéologique de la région et à retracer le passé, de la préhistoire à nos jours. Une portion importante des artefacts présentés provient du site patrimonial déclaré de La Prairie, notamment les pieux de la palissade. L'établissement colonial français de La Prairie est d'ailleurs un thème structurant de la visite guidée de l'exposition.

La réserve archéologique du Musée conserve l'ensemble des collections d'artefacts retrouvés sur le territoire des onze municipalités composant la MRC de Roussillon. Rapatriées des réserves du Ministère de la Culture et des Communications et de l'Université Laval en 2013, ces collections documentent plus de 5000 ans de présence humaine dans la région de Roussillon. Au total, c'est plus de 25 000 objets pour lesquels le Musée assure l'entreposage, la conservation et la gestion. Le responsable des collections du Musée voit à leur classement, leur conservation préventive et leur documentation. Le Musée reçoit également des dépôts de collections suite à des interventions archéologiques réalisées dans la région. Il assure aussi la gestion des prêts de collections et d'artefacts à des chercheurs et à des institutions muséales et assure la mise en valeur et la diffusion des collections au moyen de plateformes web nationales telles qu'Info-Muse et Artefacts Canada.

¹ La MRC de Roussillon regroupe les municipalités de Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

3. Intérêt et préoccupations

Nous saluons la décision de la ministre David de tenir une consultation publique dans le cadre du processus d'adoption du Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie. En tant qu'organisme voué à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine archéologique de la région, nous accueillons avec intérêt ce document et les actions qui en découleront. Le Musée d'archéologie de Roussillon siège au cœur du site patrimonial déclaré de La Prairie, secteur de la région de Roussillon ayant livré le plus de vestiges et d'artéfacts. De fait, plus des deux tiers des collections d'artéfacts conservés au Musée proviennent des sites du secteur du bourg. Cela représente des milliers d'artéfacts, documentant plus de 4 000 ans de présence humaine.

Outre sa mission de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique régional, le Musée d'archéologie de Roussillon constitue une ressource en matière d'archéologie pour les citoyens, les organismes et les municipalités de Roussillon. Il souhaite être un pont entre les différents intervenants et les citoyens. C'est dans cette optique que s'inscrit notre participation à la consultation publique et le dépôt de ce mémoire.

Comme plusieurs citoyens et organismes, nous sommes préoccupés par la préservation du patrimoine archéologique du site patrimonial de La Prairie. Selon nous, toute décision pouvant avoir un impact sur le patrimoine archéologique devrait être prise dans une perspective de développement durable, en tenant compte des intérêts de la communauté et de l'héritage que celle-ci désire léguer aux générations futures. Nous sommes d'avis que pour être légitime et efficace, la conservation du patrimoine archéologique passe nécessairement par une concertation soutenue entre la communauté et ses divers intervenants. Bien informés des enjeux et intégrés au processus de décision, ils seront en mesure de veiller adéquatement à protéger la valeur archéologique du site, sans que cela n'affecte son utilisation comme milieu de vie ainsi que son développement économique.

Nous souhaitons également que plus de mesures de conservation *in situ* et de mise en valeur soient encouragées, réalisées et soutenues financièrement. Ce soutien financier comprend également le Musée d'archéologie de Roussillon qui assure la conservation, la gestion et la mise en valeur des collections d'artéfacts provenant des interventions effectuées sur le site patrimonial déclaré de La Prairie. La responsabilité de ces collections, autrefois assurée par le ministère de la Culture et des Communications, est très importante et nécessite des installations adéquates ainsi que des ressources humaines qualifiées afin d'assurer la saine gestion de ce patrimoine d'intérêt national.

4. Recommandations

À notre avis, dans son ensemble, le Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie est un document de grande qualité, clair et qui répond bien à ses objectifs. Nous tenons tout de même à faire part au Conseil du patrimoine culturel du Québec de quelques recommandations pouvant servir à en améliorer le contenu. La plupart d'entre elles vise à permettre à la ministre, aux citoyens et aux organismes de la communauté de se faire une idée plus juste des éléments du patrimoine archéologique du site et des paramètres guidant sa préservation et sa mise en valeur.

a) Présenter le patrimoine archéologique du site patrimonial déclaré de La Prairie de manière plus détaillée

Afin de mieux rendre compte des particularités et de la richesse du patrimoine archéologique, nous croyons que les modifications suivantes devraient être apportées :

1. Réviser la carte des sites archéologiques

Sur la carte présentant les sites archéologiques (figure 48, page 66), les sites ne devraient pas être représentés par des points mais plutôt par des aires bien circonscrites, à la manière, par exemple, de la carte des sites du Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières (figure 46, page 58). Pour ce faire, on pourra s'inspirer des cartes déjà existantes, telles que celles récemment produites par Arkéos (Arkéos 2010, vol. 2, figure 3, page 19). Comme celle-ci, la carte du Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie devrait inclure l'identification et la délimitation des lots cadastraux. Une carte ainsi révisée permettra de mieux représenter l'étendue des sites archéologiques, des unités d'espace ayant livré des vestiges archéologiques et qui sont susceptibles d'en receler d'autres. Les principaux sites archéologiques devraient également être mieux identifiés², par exemple le site BiFi-12 qui correspond au terrain où se trouvait le manoir des Jésuites au 17^e siècle, de même que le site BiFi-15, recelant des vestiges des anciennes églises et des cimetières des 17^e, 18^e et 19^e siècles. Ceci facilitera la compréhension de la carte par les citoyens et les différents intervenants. Ils auront ainsi une idée plus concrète de ce que représente un site archéologique et des éléments patrimoniaux qu'il peut renfermer. Cela permettra aussi d'illustrer l'importance et la richesse du site patrimonial déclaré de La Prairie et surtout, l'importance de le préserver.

² Nous avons remarqué que cette précision est incluse dans le Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières (p.56).

2. Inclure une carte des secteurs recelant un potentiel archéologique

Le Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie devrait inclure une carte présentant les divers secteurs du site patrimonial recelant un potentiel archéologique démontré ou soupçonné. Le potentiel de chaque secteur devrait être pondéré de manière graduée, de fort à faible. Des zones présentant un potentiel particulier au sein de ces secteurs pourront être identifiées et leur étendue, délimitée (p. ex. : le site Rose et Laflamme). Les zones pouvant receler des sites archéologiques importants non encore mis au jour, comme celles de la mission amérindienne des Jésuites (Kentake / St-Xavier-des-Prés) et du moulin seigneurial devraient aussi être identifiées et circonscrites.

3. Définir et expliquer ce qu'est un site archéologique

Il serait important de définir et d'expliquer ce qui constitue un site archéologique, que ce soit dans le glossaire du document ou dans le corps du texte. On pourrait ainsi rappeler que ce sont des volumes souterrains, donc souvent invisibles, qui sont constitués de couches de sol dont la partie supérieure se trouve à la surface, dès 0 cm de profondeur. Il pourrait aussi être expliqué que les espaces identifiés par un code Borden ne sont en réalité que des unités où ont eu lieu des interventions archéologiques par des archéologues professionnels. Plusieurs espaces recelant un potentiel archéologique présumé, mais n'ayant pas encore fait l'objet de travaux archéologiques, ne sont donc pas désignés comme des sites.

4. Traiter le patrimoine archéologique du secteur du Bourg comme un tout

Nous sommes d'avis que d'un point de vue analytique, le secteur du Bourg devrait être considéré comme un seul site archéologique. Cet espace a été occupé depuis des millénaires, et de manière particulièrement intense depuis 1667. Des vestiges et artefacts s'y trouvent très probablement enfouis sur toute sa superficie, même aux endroits qui ne sont pas identifiés comme des sites. Il s'agit donc d'un espace qui ne peut être bien compris qu'en le considérant comme un ensemble. Ses diverses composantes, soient les sites, les couches, les vestiges et les artefacts, ne peuvent être étudiées de façon isolée, en particulier ceux datant de la période de la Nouvelle-France.

5. Ajuster la définition de patrimoine archéologique

Afin de permettre au public de comprendre ce que représente le patrimoine archéologique, il nous apparaît avisé de définir et d'expliquer ce que l'on entend par « biens archéologiques » (Glossaire, page 90). On pourra aussi illustrer et préciser le tout en donnant des exemples de vestiges, de traces et d'artéfacts qui sont, ou qui pourraient être, retrouvés sur le site patrimonial déclaré de La Prairie. De plus, les collections archéologiques devraient explicitement être incluses dans la présentation et la définition du patrimoine archéologique. Tel qu'il est présenté précédemment, toutes les collections provenant du site patrimonial déclaré de La Prairie ont été rapatriées à La Prairie et sont maintenant conservées au Musée d'archéologie de Roussillon. Elles font partie intégrante du patrimoine archéologique de ce site.

b) Présenter la pertinence de la protection et de la mise en valeur du patrimoine archéologique

Comme un des objectifs du Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie est d'informer le public sur le cadre entourant les décisions de la ministre en regard au site patrimonial, nous croyons que le document aurait plus de portée en répondant aux questions suivantes :

- Pourquoi devrait-on préserver le patrimoine et les collections archéologiques?
- Pourquoi devrait-on préserver le sol des sites et des zones présentant un potentiel archéologique?
- Pourquoi devrait-on mettre en valeur le patrimoine archéologique?

Il serait important de rappeler que malgré le grand nombre d'interventions archéologiques qui ont été effectuées, le sol du site patrimonial déclaré recèle toujours un important patrimoine archéologique. En effet, très peu de sites ont fait l'objet d'une fouille sur l'ensemble de leur étendue. Ils renferment donc toujours un fort potentiel en termes de découvertes. De plus, plusieurs espaces qui ne sont pas identifiés comme des sites pourraient eux aussi présenter un patrimoine digne d'intérêt. À cela s'ajoute la pertinence de la préservation des collections archéologiques qui, comme les données relevées sur les sites lors des fouilles et autres interventions de terrain, sont des sources très importantes d'information sur le passé humain du territoire. Ces informations sont d'ailleurs très souvent inédites. De fait, on ne peut souvent les acquérir autrement qu'en étudiant le patrimoine archéologique. Il est donc important de le préserver pour permettre aux chercheurs de l'étudier et de faire profiter les générations présentes et futures d'une meilleure compréhension de leur passé. La préservation du patrimoine

archéologique permet aussi de le mettre en valeur, que ce soit *in situ* ou dans le cadre d'expositions muséales, permettant ainsi au public de pouvoir y accéder et l'apprécier.

c) Présenter de manière plus détaillée les paramètres des orientations pour la protection du patrimoine archéologique

Les orientations et mesures concernant la protection du patrimoine archéologique mériteraient d'être clarifiées, notamment en répondant aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'archéologie préventive? Quels sont les normes et les principes?
- Que signifie le terme « intervention archéologique »?
- Quels sont les types d'interventions archéologiques pouvant être réalisées dans le cadre de la gestion des ressources archéologiques d'un site patrimonial déclaré?
- Selon quels paramètres choisit-on un type d'intervention par rapport à un autre et pourquoi?
- Pourquoi devrait-on effectuer des interventions archéologiques préalablement à des travaux d'excavation?
- Que signifie excavation? Est-ce qu'un creusement de moins de 30 cm de profondeur peut être considéré comme tel? Qu'en est-il d'un creusement non-mécanique?
- Est-ce que toute excavation doit faire l'objet d'une demande au ministère et risque-t-elle d'engendrer une intervention archéologique?
- Pourquoi est-il important d'effectuer des fouilles archéologiques sur des sites au potentiel archéologique démontré?
- Que signifie un potentiel archéologique « démontré »? Qu'en est-il d'un potentiel archéologique « hiérarchisé »?
- Est-ce que le site Rose et Laflamme recèle un fort potentiel archéologique? Devrait-il faire l'objet d'une attention particulière?
- Quelles sont les méthodes utilisées pour évaluer le potentiel archéologique d'un site, d'une zone ou d'un secteur?
 - De quelle nature seraient les interventions archéologiques dont pourraient faire l'objet le site Rose et Laflamme advenant son développement et quels seraient les paramètres en termes de durée et de coûts?

d) Présenter manière plus détaillée les orientations pour la mise en valeur du patrimoine archéologique de

Les orientations et mesures de mise en valeur mériteraient d'être clarifiées et énoncées en répondant aux questions suivantes :

- Que signifie exactement l'expression « mise en valeur »?
- Quelles sont les mesures de mise en valeur du patrimoine archéologique pouvant s'appliquer à un site patrimonial déclaré? Quels sont les différents types de mesures et à quels aspects particuliers du patrimoine archéologique s'appliquent-ils?
- Qu'est-ce qui oriente le choix d'une mesure par rapport à une autre?
- Quelles sont les mesures déjà en application sur le site patrimonial déclaré de La Prairie?
- Quels sont les types de mesures qui pourront être envisagées dans le cadre de futurs projets?
- Comment seront soutenues les mesures de mise en valeur existantes au sein du site patrimonial déclaré, tels les aménagements urbains et les panneaux d'interprétation? Qu'en est-il des collections archéologiques préservées par le Musée d'archéologie de Roussillon?

e) Présenter des informations complémentaires dans une annexe

Certaines informations concernant les mesures de préservation du patrimoine archéologique gagneraient à être mises en annexe du Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie. Les éléments suivants nous apparaissent particulièrement pertinents :

- Une présentation synthèse des procédures à suivre pour les autorités municipales, les promoteurs et les propriétaires, lorsque des excavations sont prévues à l'intérieur du périmètre du site patrimonial déclaré. On pourra y spécifier les délais prévus entre la demande de permission au ministre et le début des travaux d'excavation, ainsi que le temps moyen et maximum d'une intervention archéologique au regard de la loi, son coût et les personnes qui devront les payer.
- Une synthèse des sanctions (ordonnance d'arrêt des travaux, amendes, etc.) pour les contrevenants à la Loi sur le patrimoine culturel, notamment l'omission d'avertir la ministre de la découverte d'un site, de travaux d'excavation prévus dans l'arrondissement et de la destruction d'un site, en tout ou en partie.
- Une liste des lots cadastraux faisant partie du site patrimonial déclaré de La Prairie. On pourra aussi spécifier pour chaque lot s'il fait partie d'un site archéologique ou s'il se trouve dans une zone présentant un potentiel archéologique démontré, estimé ou présumé.

5. Conclusion

Le Musée d'archéologie de Roussillon se réjouit que le gouvernement du Québec reconnaisse l'importance du patrimoine archéologique du site patrimonial déclaré de La Prairie et qu'il s'engage dans sa préservation et sa mise en valeur. Bien qu'il nous apparaisse devoir être davantage détaillé, le Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie présenté pour la consultation publique est un document très pertinent. Nous espérons qu'il pourra s'avérer utile autant pour la ministre et les responsables du gouvernement du Québec, que pour les citoyens, les organismes et les intervenants municipaux de La Prairie.

Bibliographie

MCCQ 2014, *Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières*, Gouvernement du Québec.

ARKÉOS 2010, *Projet d'enfouissement des réseaux câblés de distribution dans l'arrondissement historique de La Prairie, vol. 2, Occupation eurocanadienne*, rapport soumis au ministère de la Culture et des Communications du Québec, Montréal.